

COMPTES 2013 ET RAPPORT DE GESTION 2013

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

1. CONSIDÉRATION GÉNÉRALE

L'année 2013 a été, pour l'ASIME, une année particulièrement agitée, avec notamment en septembre le licenciement brutal de M. Stephan Hürzeler, chef de service consacrant 30% de son temps en faveur de l'ASIME, décidée unilatéralement par la Municipalité de Morges sans la moindre concertation avec le Comité de direction de l'ASIME.

Malgré ces circonstances difficiles, le Comité de direction a présenté dans les délais les documents nécessaires à l'examen des comptes et de la gestion 2013, tout en tenant compte dans une large mesure des vœux exprimés par la Commission lors de l'examen des comptes et de la gestion 2012 et adoptés par le Conseil intercommunal.

La Commission de gestion tient à saluer d'emblée cet effort du Comité de direction et à le remercier pour son esprit d'ouverture et de collaboration. Ces félicitations et ces sentiments de gratitude s'étendent également aux collaborateurs du Comité de direction qui, en effectif réduit, ont mis les bouchées doubles pour atteindre les objectifs fixés.

2. ORGANISATION

La Commission de gestion, élue pour la législature 2011 - 2016 lors de la séance du 28 juin 2011 et modifiée lors de la séance du 29 mai 2013 (remplacement de Mme Brigitte Perdrux, Tolochenaz), est composée de cinq membres : Mmes Ursula GOY (Echichens), Tania LAREQUI (Chigny) et MM. Pierre Marc BURNAND (Morges), Pierre LANTHEMANN (Romanel-sur-Morges), Andreas SUTTER (Tolochenaz).

Conformément aux statuts (article 22), la Commission de gestion comprend également deux suppléants. Mme Fida KAWKABANI (Morges), élue le 28 juin 2011, reste en fonction. En revanche, M. Frédéric AMBRESIN (Morges), également élu le 28 juin 2011 mais dont la démission a été enregistrée dans la séance du 25 septembre 2013, doit être remplacé. En conséquence, un nouveau membre suppléant devrait être élu et ce point (démission d'un membre suppléant de la Commission de gestion - élection d'un membre suppléant à la Commission de gestion) devrait figurer à l'ordre du jour de la séance du Conseil intercommunal du 21 mai 2014.

La Commission de gestion, chargée de l'étude des comptes et du rapport de gestion 2013, s'est réunie à trois reprises dans la composition précisée ci-dessus (Mme Tania Larequi était excusée lors de la première séance) :

- le 14 novembre 2013, 9 h 00 - 17 h 00, au Brassus : visite des Grandes-Roches avec une délégation du Comité de direction (Mmes Isabelle Bonvin, présidente, Françoise Wüthrich, responsable des sports, M. Denis Pittet, responsable des bâtiments de Morges) et le directeur de la Colonie des Grandes-Roches (M. Olivier Fournier); discussion sur l'organisation de l'école à la montagne et sur les conditions matérielles; repas en commun partagé sur place avec deux classes de Prilly; au retour, bilan de la visite au Col du Mollendruz;
- le 25 mars 2014, 19 h 00 - 21 h 30, à Morges (bâtiment administratif de Riond-Bosson) : rencontre avec une délégation du Comité de direction (Mmes Isabelle Bonvin, présidente, Marlise Holzer, responsable des finances) et deux collaborateurs (Mme Arielle Porret, assistante de direction, M. Patrick Pahud, adjoint administratif); informations et discussion sur les comptes et le rapport de gestion;
- le 29 avril 2014, 19 h 30 - 22 h 30, à Romanel-sur-Morges : séance interne consacrée à l'étude des comptes et du rapport de gestion, ainsi qu'à l'élaboration du rapport de la commission; à l'invitation de M. Pierre Lanthemann, la commission a saisi cette occasion pour visiter le chantier, en cours de finition, de l'agrandissement du bâtiment scolaire qui remplacera dès l'année scolaire 2014-2015 les écoles d'Aclens et de Bremblens : un nouveau corps de bâtiment dans le même esprit que l'existant mais sans que ce soit une copie conforme, dessiné par le même architecte (*Ensemble architecture et urbanisme SA*, Jean-Michel Sulmoni et Philippe Python), de même volume et de mêmes dimensions mais sans sous-sol ni combles, offrant deux nouvelles salles de classe lumineuses et en pleine verdure avec chacune leur vestiaire, une salle ACM-ACT avec un espace de dégagement, un local pour l'accueil de jour de midi; les deux bâtiments sont réunis par un pontage sous forme de galerie de lumière; les terrains de sports, accessibles à tout un chacun en dehors des heures d'école, ont été réaménagés et offrent terrain de football, terrain de basketball, boudrome de pétanque et deux places de jeux pour petits enfants; la salle de gymnastique reste à Aclens; la commission de gestion a été très positivement impressionnée par cette belle réalisation.

Conformément aux usages, la Commission n'a pas procédé avec systématique et s'est contentée de sondages. Les objets ont été abordés en fonction des intérêts des uns et des autres et ne recouvrent évidemment pas l'entier des domaines et activités de l'ASIME. Le présent rapport, qui ne reprend que quelques-uns de ces points, n'a pas la prétention d'être exhaustif. Par ailleurs et par la force des choses, il met davantage l'accent sur ce qui ne va pas (encore) bien que sur ce qui va déjà bien.

La Commission remercie Mmes Isabelle BONVIN (Romanel-sur-Morges, présidente du Comité de direction en charge de l'administration générale), Marlise HOLZER (Lully, membre du Comité de direction en charge des finances), Françoise WÜTHRICH (Aclens, membre du Comité de direction en charge des sports), MM. Denis PITTET (Morges, membre du Comité de direction en charge des bâtiments de Morges), M. Olivier FOURNIER (directeur et animateur de la Colonie des Grandes Roches), Mme Arielle PORRET (assistante de direction, 20% pour l'ASIME), M. Patrick PAHUD (adjoint administratif, 20% pour l'ASIME) pour leur accueil, leur disponibilité, leurs explications et leurs réponses aux questions.

3. COMPTES 2013

La Commission de gestion a examiné les comptes lors de la séance du 25 mars 2014 et a entendu avec intérêt les explications et commentaires de Mmes Isabelle Bonvin, Marlise Holzer, Arielle Porret

et M. Patrick Pahud. Les principaux résultats ont été passés en revue et les commentaires figurant aux pages 2 à 5 des comptes ont été développés.

Les comptes de bilan et le contrôle de la balance des comptes, qui ne figurent pas dans le document adressé au Conseil intercommunal, ont été remis aux membres de la Commission de gestion (envoi du 20 mars 2014).

Les comptes sont dans l'ensemble conformes au budget.

Globalement, la Commission de gestion constate que le coût par élève est relativement constant, malgré une légère augmentation en 2013 (CHF 4'270.00 en 2013, CHF 4'121.00 en 2012, CHF 4'262.00 en 2011, CHF 4'238.00 en 2010, CHF 4'189.00 en 2009), ce qui est a priori l'indice d'une bonne gestion, même si la nature des coûts empêche de fait tout écart important : sur un budget global de onze à douze millions (CHF 11'353'120.39 en 2013), on a grosso modo 80 % (CHF 8'865'858.00 en 2013, soit 78.09 %) de frais relatifs aux locaux qui sont pratiquement fixes ou en tout cas hors maîtrise, autrement dit seuls 20 % du budget (21.91 % en 2013) sont susceptibles de variations, d'où une grande source d'inertie. Ceci dit, la légère augmentation constatée en 2013 trouve probablement son explication dans la résiliation durant l'exercice 2012 de la convention liant à l'ASIME les communes de Préverenges, Denges, Echandens et Lonay, à la suite de l'ouverture d'un nouveau bâtiment scolaire à Préverenges, ce qui se traduit dès l'exercice 2013 par une diminution du nombre d'élèves à Morges.

Au surplus, la Commission de gestion prend acte d'une baisse des charges de CHF 403'730.93 (dont CHF 223'911.50 pour les locaux) qui conforte le sentiment d'une bonne gestion, mais la diversité des raisons de cette baisse rend les comparaisons avec 2012 un peu aléatoires.

Parmi les problèmes particuliers évoqués, on peut relever les points suivants :

- les téléphones : la facture des téléphones dans les bâtiments scolaires enregistre encore une légère diminution (rubrique 502.3182.00 : CHF 6'018.35 en 2013, CHF 6'786.75 en 2012, CHF 13'017.60 en 2011) et a probablement atteint son niveau plancher : l'établissement de Beausobre ayant été relié en 2012 sur des lignes cantonales, l'ASIME ne paie plus désormais que les téléphones de l'administration, les téléphones de sécurité et les téléphones d'urgence de l'AREMS;
- les transports des élèves secondaires : les frais de transports des élèves secondaires (remboursement des abonnements) passent de CHF 203'003.50 (comptes 2012) à CHF 146'831.00 (comptes 2013), soit une diminution conséquente de CHF 56'172.50; cette diminution de 27.6 % est liée à l'application de nouveaux critères pour le remboursement des abonnements (la distance logis-école devant dorénavant être supérieure à deux kilomètres et demi); on peut noter au passage que la mise en place de ces nouvelles directives s'est faite dans la précipitation et a été très mal gérée sur le plan de la communication, tant aux communes que, par ricochet, aux parents; inutile dès lors de préciser que ce changement a été particulièrement mal accueilli dans la proche banlieue morgienne (Tolochenaz, Chigny, Echichens ...); pour mémoire, on peut rappeler que cette décision est la lointaine conséquence d'un postulat déposé en décembre 2010 au Conseil communal de Morges par le groupe SVI (Socialistes, Verts et Indépendants) demandant d'accorder la gratuité des transports publics aux écoliers morgiens par souci d'équité en regard des élèves des autres communes de l'ASIME;
- les charges liées aux locaux scolaires : par le jeu des fins d'amortissement et des créations de nouvelles classes, la location des locaux scolaires diminue en ville de Morges (diminution de CHF 228'599.00, dont CHF 122'413.00 pour Beausobre II) et augmente légèrement dans la couronne (augmentation de CHF 4'687.50), soit une diminution globale de CHF 223'911.50; d'autres variations sont à attendre ces prochaines années, en raison de diverses réorganisations

- (constructions nouvelles à Colombier et Romanel-sur-Morges, suppression de classes à Aclens, Bremblens, Colombier notamment); au passage, la commission de gestion s'étonne que la location du bâtiment des Jardins à Morges soit facturée à l'ASIME, ce lieu ayant été occupé durant toute l'année 2013 par l'administration communale pour permettre la rénovation de l'Hôtel de Ville;
- le Conseil d'établissement, parfois écrit Conseil d'établissements : voir ci-dessous (point 5);
 - les activités du dentiste scolaire : voir ci-dessous (point 7);
 - les Grandes Roches : voir ci-dessous (point 10).

4. RAPPORT DE GESTION 2013

Autant la Commission de gestion avait été dubitative et critique à l'égard d'un rapport de gestion 2012 maigrichon, minimaliste et pour tout dire insuffisant pour donner une vision globale du fonctionnement de l'ASIME, autant elle salue l'effort fourni pour faire du rapport 2013 un document utile, intéressant et donnant un bon survol des activités de l'ASIME durant l'année écoulée.

Tout au plus peut-on se demander si la réduction à une brochure de format A5 est judicieuse, tant la lecture de certains tableaux devient ardue même avec une loupe.

La Commission de gestion salue un réel effort pour mieux structurer le document. Mais elle croche encore sur un certain nombre de bizarreries, par exemple :

- les Grandes Roches sont au même niveau hiérarchique que l'Office de la gestion scolaire intercommunale et les établissements scolaires; est-ce vraiment le cas ?
- les devoirs surveillés sont évoqués en page 4 mais on les retrouve en page 5;
- idem pour les sports scolaires facultatifs (pages 4 et 5);
- idem pour les camps de ski (pages 4 et 6);
- etc.

Par ailleurs, la lecture serait certainement facilitée par une meilleure catégorisation des sujets présentés, par exemple par l'introduction d'une numérotation adéquate des chapitres, sections, paragraphes. Dans tous les cas cela permettrait de mieux saisir la hiérarchie et les liens des différents points développés dans le rapport de gestion. La Commission n'en fait pas un vœu formel mais recommande aux auteurs du rapport d'en tenter au moins l'essai.

Au surplus, la Commission maintient sa demande de pouvoir trouver dans le rapport de gestion ou en annexe de ce dernier les informations suivantes :

- les listes, réactualisées au 1^{er} janvier de chaque année, des membres du Conseil intercommunal et du Comité de direction, avec leurs coordonnées, inclus les adresses électroniques;
- les noms et prénoms des principaux acteurs de l'ASIME (directeurs et doyens des établissements, responsables des Grandes Roches, dentiste et prophylaxiste, dentiste-conseil, médecin-conseil, infirmières scolaires (même si elles ne sont pas payées par l'ASIME), etc.);
- la liste du personnel administratif;
- les objectifs actualisés de l'ASIME et les choix stratégiques, permettant de vérifier l'adéquation des ressources et des priorités;
- des statistiques fiables (en particulier des nombres d'élèves et de classes);
- un tableau résumant la répartition des charges en pourcentages des charges totales et leur évolution depuis 2009 (transports secondaires, dépenses scolaires générales, locaux scolaires, etc.)
- un tableau donnant une vue d'ensemble des salles par commune et par bâtiment, avec leur équipement (moyens audio-visuels et informatiques), leur usage (salle de classe, salle spéciale,

- salle des maîtres, salle de rythmique ...), leur durée d'amortissement restante (base principale des coûts de l'ASIME) et leur label énergétique;
- un tableau récapitulatif le détail des frais de transports (inclus transports à la piscine et divers);
 - un résumé des mesures prises par le Comité de direction et/ou les directions d'école en vue de l'introduction de l'horaire continu;
 - un bilan des incivilités recensées dans les bâtiments scolaires et les incidences financières;
 - etc.

En conséquence, la Commission de gestion renouvelle son vœu n° 5 - 2012 :

Vœu Cogest 2012 - n° 5 : Que le Comité de direction joigne au rapport de gestion [...] les tableaux de bord et les statistiques permettant de mieux appréhender l'ASIME dans sa globalité.

5. CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

La Commission de gestion constate avec satisfaction que les réponses positives aux vœux 2012 n°s 6, 7 et 10 ont effectivement été suivies d'effets :

- la composition du Conseil d'établissement au 1^{er} janvier 2014 figure en annexe n° 2 du rapport de gestion (vœu n° 6);
- le rapport d'activités 2013 de la présidente du Conseil d'établissement figure en annexe n° 1 du rapport de gestion (vœu n° 7);
- le Conseil de direction a informé le Conseil intercommunal sur les compétences exactes du Conseil d'établissement, et notamment sur les congés accordés (vœu n° 10).

Le vœu n° 8 a également reçu une réponse positive, puisque le Conseil intercommunal, dans sa séance du 25 septembre 2013 (procès-verbal, point 7, pages 3 et 4), a décidé que le point «Compte rendu des activités du Conseil d'établissement» serait dorénavant inscrit à l'ordre du jour de chaque séance du Conseil intercommunal.

Quant au vœu n° 9, qui demandait que les membres du Conseil intercommunal soient informés des dates des séances du Conseil d'établissement, il a été refusé par le Comité de direction, par souci d'équité de traitement pour l'ensemble des citoyens et au motif que cette information figure sur le site internet du Conseil d'établissement. La Commission de gestion peut se rallier à ce point de vue mais constate que, à ce jour, le site internet n'existe pas.

Le Conseil d'établissement a respecté en 2013 le règlement qui prévoit (article 20) que le Conseil d'établissement est réuni au moins trois fois par année, en tenant quatre séances (9 janvier, 24 avril, 11 septembre, 3 décembre), mais seuls les procès-verbaux des trois premières séances sont consultables sur le site de l'ASIME.

Le Conseil d'établissement, dans sa séance du 11 septembre 2013, a accordé pour l'année scolaire 2013-2014 deux demi-journées de congé aux classes de l'ASIME (mercredi matin précédant l'Ascension et dernier vendredi après-midi avant les vacances d'été). On peut noter que cette décision est conforme à la LEO en vigueur depuis le 1^{er} août 2013 (article 69, chiffre 2 : *En plus, les conseils d'établissement peuvent accorder au maximum deux demi-journées de congé. Ils en informent le département et les parents*) mais est contraire au propre règlement du Conseil d'établissement fondé sur l'ancienne loi scolaire (article 26, lettre b : *accorder, en dehors des périodes qui précèdent ou suivent immédiatement les vacances, au maximum deux demi-journées de congé en veillant au respect des dispositions légales. Il en informe le département*). Il n'est pas impossible que d'autres incohérences de même nature existent dans le règlement du Conseil d'établissement, ce qui amène la Commission de gestion à émettre le vœu suivant :

Vœu Cogest 2013 - n° 1 : Que le Comité de direction propose au Conseil intercommunal un toilettage du règlement du Conseil d'établissement qui le rende compatible avec la *Loi sur l'enseignement obligatoire* (LEO).

Enfin, la Commission de gestion rappelle que, en vertu du *Règlement du Conseil d'établissement des établissements primaires et secondaire de l'ASIME* (article 1) et de la *Loi sur l'enseignement obligatoire* (LEO, article 34), les vingt-quatre membres du Conseil d'établissement représentent à parts égales quatre catégories (autorités communales, parents, société civile, professionnels) et maintient son étonnement de voir que deux des représentants de la société civile sont des représentants de l'APE alors que les parents sont déjà représentés dans la catégorie précédente.

6. COLLABORATEURS DE L'OFFICE DE LA GESTION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE

L'an dernier, la Commission a dénoncé le fait que les traitements des collaborateurs de l'Office de la gestion scolaire intercommunale (services administratifs, service dentaire, service médical, école à la montagne, sports en plein air, cours de soutien, devoirs surveillés) étaient comptabilisés uniquement dans la comptabilité de la ville de Morges (qui facturait, en contrepartie, une prestation à l'ASIME), ce qui privait ipso facto le Conseil intercommunal d'une de ses prérogatives pourtant clairement fixée à l'article 13, chiffre 14 des Statuts de l'ASIME («adopter le statut des collaborateurs de l'ASIME et la base de leur rémunération»).

Le départ précipité de M. Stephan Hürzeler a accéléré le processus de réflexion qui aboutira prochainement à une réorganisation en profondeur des services administratifs de l'ASIME, notamment avec la nomination d'un/e directeur/trice administratif/ive (poste à 80%) exclusivement au service de l'ASIME. Cette directrice ou ce directeur aura notamment pour attribution de choisir ses collaborateurs et de gérer le personnel administratif. Une nouvelle grille salariale devrait également être proposée et adoptée, avec évidemment des mesures transitoires pour le personnel éventuellement transféré.

En raison de cette réorganisation en cours, la Commission de gestion a décidé de laisser en attente toutes les questions relatives au personnel administratif et de les reprendre à l'occasion de l'examen de la gestion 2014.

7. DENTISTE SCOLAIRE

Les comptes 2013 font apparaître une diminution des honoraires pour soins donnés (CHF 265'747.65 en 2013, CHF 282'577.17 en 2012) et une augmentation des charges (CHF 459'037.59 en 2013, CHF 445'758.08 en 2012), soit une augmentation nette des charges de CHF 30'109.03. La Commission de gestion n'a pas reçu d'explication à cette augmentation de 10,6 %.

Les montants consacrés au Service dentaire scolaire sont très importants. La Commission de gestion est convaincue de la nécessité de la prophylaxie dentaire mais se demande si certaines prestations du Service dentaire scolaire ne sont pas une forme d'aide sociale, auquel cas il devrait être possible de trouver d'autres sources de financement ou de co-financement.

La Commission de gestion est outrée que neuf classes ne se soient pas présentées au dépistage scolaire selon l'horaire prévu, provoquant le chômage technique de l'équipe dentaire et des pertes inadmissibles de temps et d'argent. Elle attend de rencontrer la dentiste scolaire avant d'émettre éventuellement des propositions.

Le rapport de gestion fait apparaître des comparaisons entre les enfants suivis en privé et les enfants soignés au Service dentaire scolaire. La Commission de gestion s'interroge sur la pertinence de ces comparaisons et se réjouit d'en parler avec la dentiste scolaire.

La Commission de gestion rendra visite en automne 2014 au Service dentaire scolaire, ce qui permettra d'aborder ces questions, ainsi que celles du rapport 2012 restées en suspens.

8. MOBILIER SCOLAIRE

Constatant que les Statuts de l'ASIME attribuent au Comité de direction la responsabilité de l'achat, de l'entretien, de la réparation et du remplacement du mobilier scolaire, la Commission de gestion, par son vœu n° 14-2012, a demandé que le Comité de direction informe le Conseil intercommunal, lors de sa séance d'automne 2013, sur les normes qu'il a fixées à propos de l'achat, du renouvellement et de l'entretien du mobilier scolaire. En séance du 25 septembre 2013, le Comité de direction a informé que les réflexions étaient en cours de finalisation et qu'elles seraient communiquées dès que possible.

Dans une lettre du 7 janvier 2014 adressée aux syndics et municipaux, le Comité de direction a informé de sa décision prise le 1^{er} juillet 2013 (!) en matière d'équipement en mobilier des nouvelles classes :

- *les coûts d'achat du mobilier scolaire sont pris en charge dans le préavis communal;*
- *l'amortissement en est assumé par l'ASIME sur trente ans;*
- *le choix du matériel est laissé au libre arbitre des communes; toutefois, un montant forfaitaire par type de classe est fixé par l'ASIME qui ne prendra pas en charge les coûts excédentaires;*
- *le Comité de direction de l'ASIME se tient à l'entière disposition des communes pour le choix et l'optimisation des conditions d'achat.*

Au surplus, le Comité de direction a établi des listes des équipements standards des classes par degrés (« catalogues ASIME ») donnant les montants forfaitaires accordés :

- *HarmoS 1 - 2 : CHF 24'100.00 (compléments hors catalogue ASIME : CHF 6'000.00)*
- *HarmoS 3 - 4 : CHF 29'400.00 (compléments hors catalogue ASIME : CHF 1'500.00)*
- *HarmoS 5 - 6 : CHF 21'000.00*
- *HarmoS 7 - 8 : CHF 21'700.00*
- *HarmoS 9 - 10 - 11 : CHF 20'300.00.*

Il est ainsi répondu aux questions relatives au mobilier des nouveaux bâtiments. En revanche les questions relatives au mobilier des salles désaffectées, ainsi qu'à l'entretien et au renouvellement du mobilier existant, restent ouvertes :

- mobilier des salles désaffectées : où va le mobilier des salles qui ne sont plus utilisées, temporairement ou définitivement ? ce mobilier est-il récupéré et utilisé prioritairement à l'achat de mobilier neuf ? ce mobilier peut-il passer d'une commune à une autre ?
- entretien et renouvellement du mobilier : qui décide du renouvellement du mobilier et selon quels critères ? ces critères sont-ils unifiés pour l'ensemble des bâtiments de l'ASIME ? le mobilier de remplacement est-il standardisé ? à défaut, des barèmes sont-ils fixés ?

En conséquence, la Commission de gestion propose de remplacer le vœu n° 14-2012 par le vœu suivant :

Vœu Cogest 2013 - n° 2 : Que le Comité de direction informe le Conseil intercommunal sur les normes qu'il a fixées à propos du renouvellement et de l'entretien du mobilier scolaire, ainsi que sur l'utilisation du mobilier des salles désaffectées.

9. CAMPS DE SKI

Dans ses rapports 2011 et 2012, la Commission de gestion n'a pas caché sa prévention à l'égard des camps de ski (sport élitare, en perte de vitesse, excessivement cher pour les parents, de moins en moins en phase avec les critères écologiques auxquels l'école doit sensibiliser les élèves, ne correspondant plus aux besoins actuels ni aux objectifs d'intégration et de cohésion sociale) et a incité «le Comité de direction et les directions des écoles à réfléchir à une autre forme de camps pour remplacer les camps de ski (camps d'été, athlétisme, randonnée, etc.)». En 2012, la Commission de gestion a émis le vœu – accepté par le Comité de direction et le Conseil intercommunal – que le Comité de direction diligente une étude visant à vérifier le bien-fondé des camps de ski en septième année ou leur remplacement par d'autres activités sportives et fasse rapport au Conseil intercommunal.

Mme Béatrice Engeli, directrice de l'Etablissement de Morges-Beausobre, a livré un certain nombre de réflexions qui figurent en annexe du rapport de gestion (annexe 3, pages 15-17). Mais Mme Béatrice Engeli cessant ses activités à la fin de l'année scolaire 2013-2014, le Comité de direction a jugé efficient d'attendre la prise en fonction de son successeur pour reprendre la réflexion.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion a décidé de laisser cette question en attente et de la reprendre à l'occasion de l'examen de la gestion 2014.

10. GRANDES ROCHES

Conformément au vœu exprimé l'an dernier, la Commission de gestion a rendu visite à la Colonie des Grandes-Roches, en compagnie d'une délégation du Comité de direction (Mmes Isabelle Bonvin, présidente, Françoise Wüthrich, responsable des sports, M. Denis Pittet, responsable des bâtiments de Morges). Le directeur de la Colonie des Grandes-Roches, M. Olivier Fournier, nous a fait découvrir les lieux. Nous avons ensuite eu une discussion sur l'organisation de l'école à la montagne et sur les conditions matérielles offertes par les Grandes Roches, avant de partager un (très bon) repas avec deux classes de Prilly présentes cette semaine-là.

La Commission conserve de cette visite une excellente impression. Les animateurs sont dynamiques et animés d'un enthousiasme communicatif, non dénué d'une certaine forme d'idéalisme. Ils réalisent des miracles compte tenu des moyens à disposition. La Colonie donne l'impression d'être bien gérée et sous contrôle. L'équipe des animateurs est attentive à faire respecter des critères d'ordre, de discipline et d'hygiène de bon aloi dans un climat très chaleureux. L'équipe de cuisine, qui a obtenu le label «fourchette verte», réalise des prouesses dans une cuisine rudimentaire et est aux petits soins (peut-être même trop ?) pour tenir compte des allergies qui ont tendance à devenir la norme, des intolérances de toutes sortes (même à la salade, paraît-il), des innombrables régimes alimentaires liés à des contraintes médicales, culturelles ou religieuses ...

Les objectifs qu'on peut attendre d'une telle organisation sont clairement atteints pour les enfants bénéficiaires : changement radical de mode de vie, apprentissage de la vie en groupe, expérience de vie communautaire utile sur le plan social, découverte de la nature, en résumé une belle école de vie ... à laquelle même la rusticité des lieux peut contribuer sous certains aspects.

Au vu du rush au moment des inscriptions (les organisateurs n'hésitent pas à comparer la ruée sur les places avec l'ouverture de la billetterie pour le Paléo Festival ...), le succès des camps d'été est indéniable. Par parenthèse et sans polémiquer plus que nécessaire, la Commission de gestion y voit un intérêt bien plus grand que dans les camps de ski. Ces camps d'été aux Grandes Roches sont organisés par l'ASIME selon de très anciens usages morgiens, et on ne sait plus trop si ces camps

extra-scolaires sont financés, ou non, par l'ASIME, ni qui en assume la responsabilité. Pour lever ce flou sur le financement et le pilotage des camps d'été, la Commission émet le vœu suivant :

Vœu Cogest 2013 - n° 3 : Que le Comité de direction veille à une comptabilisation transparente des charges et produits relatifs aux camps d'été (extra scolaires) organisés à la Colonie des Grandes Roches et précise les responsabilités.

L'école à la montagne coûte à l'ASIME CHF 517'942.35 (CHF 511'007.41 en 2012, CHF 553'602.20 en 2011) : CHF 649'800.35 de charges (dont la grosse partie est le traitement des personnes chargées de l'encadrement : animateurs, cuisinières, moniteurs, auxiliaires), CHF 106'590.00 pour la location-amortissement des locaux, desquels on peut soustraire CHF 238'448.00 de revenus (essentiellement la participation des parents aux frais de séjour).

Si on admet que la Colonie (dotée de 46 places) est occupée en moyenne pendant 38 semaines à raison de 40 élèves par semaine, cela signifie un coût de CHF 341.00 par élève, ou de CHF 68.00 par élève et par jour. La Commission de gestion est d'avis qu'il s'agit là d'un investissement justifié et que ce n'est certainement pas dans ce secteur qu'il faut chercher des économies.

Mais autant la Commission de gestion a eu une bonne impression de l'organisation et de l'encadrement de la Colonie des Grandes Roches, autant les bâtiments l'ont plongée dans des abîmes de réflexion. Entretien de manière minimaliste pendant trop longtemps, les bâtiments sont aujourd'hui dans un état de vétusté avancée à tous points de vue : chauffage, isolation, fenêtres, sanitaires, réserve d'eau potable ... Les locaux sont maintenus en bon état par beaucoup de bonne volonté mais ne sont plus aux normes. Une sérieuse mise à niveau est indispensable pour permettre à l'ASIME de maintenir l'école à la montagne. Le problème est du ressort de la ville de Morges qui ne peut plus reculer devant cette échéance et se trouve à une croisée des chemins :

- soit entreprendre une rénovation (très) lourde des bâtiments existants,
- soit construire du neuf, au même endroit (avec le risque de ne pas obtenir l'autorisation en raison des zones légalisées par la Commune du Chenit et des résistances prévisibles du SDT) ou ailleurs (avec le risque de dénaturer le projet et de perdre l'esprit des Grandes Roches),
- soit ... abandonner les Grandes Roches, les laisser tomber en ruines et louer des locaux ailleurs au coup par coup.

11. SUIVI DES VŒUX DES ANNÉES PRÉCÉDENTES DE LA COMMISSION DE GESTION

VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION 2012

Vœu Cogest 2012 - n° 1 : Que le Comité de direction fixe lors de la séance d'automne du Conseil intercommunal, à défaut au plus tard avant la fin de l'année, la première séance de la Commission de gestion de l'année suivante, idéalement après avoir soumis aux membres plusieurs possibilités et en principe en début de soirée (18 h 30) ou en soirée (20 h 00).

Point de la situation : Le vœu a été accepté par le Comité de direction. En raison des bouleversements liés au départ imprévu de M. Stephan Hürzeler, il n'a pas été possible de convenir d'une date lors de la séance du Conseil intercommunal du 25 septembre 2013. En revanche un doodle a été adressé aux membres de la Commission de gestion le 20 décembre 2013 avec quatre plages proposées entre fin mars et début avril 2014, ce qui a permis de fixer facilement une séance (25 mars 2014).

Proposition : L'usage semblant établi, le vœu peut être classé.

Vœu Cogest 2012 - n° 2 : Que le Comité de direction veille à transférer en fin d'année les liquidités (poste et/ou banque) à la Ville de Morges.

Rappel du constat 2012 : *A la lecture du bilan au 31 décembre 2012, la Commission de gestion constate, comme c'était d'ailleurs déjà le cas au 31 décembre 2011, un montant de liquidités dépassant CHF 1'750'000.00 et au passif un compte courant en faveur de la Ville de Morges avoisinant les CHF 1'500'000.00. Comme déjà signalé en 2011, il y aurait lieu de veiller au transfert de ce montant dans les derniers jours de décembre. Une telle opération embellirait également le bilan de la Ville qui disposerait d'un million et demi de liquidités en plus, même si le rendement de ces dernières couvre à peine les frais bancaires.*

Point de la situation : Le vœu a été accepté par le Comité de direction. Mais visiblement il n'a pas encore été suivi d'effets : à l'actif, les liquidités sur le compte de chèques postaux passent de CHF 1'765'373.11 (au 1.01.2013) à CHF 1'558'112.89 (au 31.12.2013), ce qui est encore vastement trop, d'autant qu'au passif le compte courant en faveur de la ville de Morges s'élève encore à CHF 995'368.65 (au 31.12.2013).

Proposition : Maintenir le vœu.

Vœu Cogest 2012 - n° 3 : Que le Comité de direction, lors de l'examen des comptes, présente spontanément à la Commission de gestion le rapport de l'organe de révision, les comptes complets y compris les comptes de bilan, le grand-livre et les pièces justificatives.

Point de la situation : Le vœu a été accepté par le Comité de direction, avec les précisions suivantes : *Les pièces justificatives se trouvent au Service des finances de la Ville de Morges et un rendez-vous avec ce service sera organisé. Le grand livre sera envoyé par courriel sous format PDF. L'ASIME a délégué au Service des finances de la Ville de Morges le soin de faire sa comptabilité. Dès lors, l'organe de révision est celui de la Ville de Morges, à savoir la Société PWC. Les pièces comptables sont numérisées et il n'existe donc pas de grand livre. A la demande, la Commission peut prendre contact avec le Service informatique pour consulter les documents sur terminal informatique.*

La séance du 25 mars 2014 a été convoquée au bâtiment administratif de Riond-Bosson de manière à permettre l'accès informatique aux données comptables.

En revanche le rapport de l'organe de révision n'a pas été produit.

Proposition : La Commission de gestion considère que le Comité de direction n'a répondu que partiellement à ce vœu et propose donc son maintien.

Vœu Cogest 2012 - n° 4 : Que le Comité de direction propose au Conseil intercommunal des modalités lui permettant de respecter les dispositions prévues à l'article 20, chiffre 15, des Statuts de l'ASIME («le Comité de direction ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le Conseil intercommunal au début de la législature. Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du Conseil intercommunal»).

Point de la situation : Le vœu a été accepté par le Comité de direction. On est toujours dans l'attente d'une proposition de sa part.

Proposition : Maintenir le vœu.

Vœu Cogest 2012 - n° 5 : Que le Comité de direction joigne au rapport de gestion, dès l'édition 2013, les tableaux de bord et les statistiques permettant de mieux appréhender l'ASIME dans sa globalité.

Point de la situation (voir également point 4) : Le vœu a été accepté par le Comité de direction. Sa réalisation a vraisemblablement été freinée par le départ imprévu de M. Stephan Hürzeler. La Commission de gestion considère que ce n'est qu'avec l'arrivée du nouveau ou de la nouvelle directeur/trice administratif/ive que ces tableaux de bord vont pouvoir être mis en place et qu'il faut donc attendre 2014 pour dresser une première évaluation.

Proposition : Maintenir le vœu.

Vœu Cogest 2012 - n° 6 : Que le Comité de direction fasse figurer dans chaque rapport de gestion la composition du Conseil d'établissement au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Point de la situation : Le vœu a été accepté par le Comité de direction, avec les précisions suivantes : *Au 1^{er} janvier 2012, le Conseil d'établissement n'avait subi aucun changement depuis sa création. Dans le premier semestre 2013, deux personnes ont donné leur démission. La liste des membres réactualisée (au 23 septembre 2013) figure sur la page du site internet de la Ville de Morges réservée au Conseil d'établissement. Au surplus, le Conseil d'établissement travaille à l'élaboration de son propre site qui contiendra évidemment cette liste. Enfin, pour répondre à la demande, la liste sera également insérée dans le rapport de gestion.*

La liste des membres du Conseil d'établissement (état au 1^{er} janvier 2014) figure effectivement en annexe n° 2 du rapport de gestion. Il est ainsi pleinement répondu au vœu.

Proposition : Le vœu n° 6 peut être classé.

Vœu Cogest 2012 - n° 7 : Que le Comité de direction porte à la connaissance du Conseil intercommunal le rapport d'activités du président du Conseil d'établissement.

Point de la situation : Le vœu a été accepté par le Comité de direction, avec les précisions suivantes : *Le Conseil d'établissement étant à ses balbutiements, le rapport de l'année 2012 n'a pas été établi. Cette erreur sera corrigée en 2013 et le rapport figurera sur le site internet ad hoc. Ainsi, le Conseil intercommunal pourra en prendre connaissance par lui-même. Toutefois, s'il souhaite que ce document lui soit transmis sur papier pour sa séance de l'été, il en sera fait ainsi.*

Le rapport d'activités 2013 de la présidente du Conseil d'établissement figure en annexe n° 1 du rapport de gestion. Il est ainsi pleinement répondu au vœu n° 7.

Proposition : Le vœu n° 7 peut être classé.

Vœu Cogest 2012 - n° 8 : Que le point «Compte rendu des activités du Conseil d'établissement» soit inscrit à l'ordre du jour de chaque séance du Conseil intercommunal et que la parole soit donnée aux représentants du Conseil d'établissement.

Point de la situation : Le vœu a été refusé par le Comité de direction, pour une raison formelle : *L'ordre du jour du Conseil intercommunal étant de la compétence de son bureau, le Comité de direction ne souhaite pas se prononcer sur ce point.*

Fort de ce constat, le Conseil intercommunal, dans sa séance du 25 septembre 2013 (procès-verbal, point 7, pages 3 et 4), a décidé que le point «Compte rendu des activités du Conseil d'établissement» serait dorénavant inscrit à l'ordre du jour de chaque séance du Conseil intercommunal.

Proposition : Le vœu peut être classé.

Vœu Cogest 2012 - n° 9 : Que le Comité de direction communique en temps utile aux membres du Conseil intercommunal les dates des séances du Conseil d'établissement.

Point de la situation : Le vœu a été refusé par le Comité de direction, pour les raisons suivantes : *Les séances du Conseil d'établissement étant publiques, la convocation ainsi que l'ordre du jour de chaque séance sont affichés au pilier public de chaque commune concernée, 20 jours avant la séance, en conformité avec l'article 18 du règlement du Conseil d'établissement (CET). Cette règle est valable pour toutes les instances concernées par le CET. Afin de respecter une équité de traitement entre l'ensemble des citoyennes et citoyens, le Comité de direction propose de s'en tenir aux règles fixées par le CET, élaborées et votées par le Conseil intercommunal. Toutefois, lorsque le CET aura son propre site internet, la convocation y figurera.*

A ce jour, le site internet du CET n'a pas encore été créé.

Proposition : Maintenir le vœu dans l'attente de la création du site internet du CET.

Vœu Cogest 2012 - n° 10 : Que le Comité de direction informe le Conseil intercommunal sur les compétences exactes du Conseil d'établissement, et notamment sur les congés accordés.

Point de la situation : Le vœu a été accepté par le Comité de direction, avec les précisions suivantes : *Les compétences du Conseil d'établissement s'arrêtent aux deux demi-journées mentionnées. La pratique habituelle avant la formation du Conseil d'établissement était d'accorder trois demi-journées. Comme cela était la coutume et sur demande des directions d'école, le Conseil d'établissement a proposé d'accorder trois demi-journées. Conformément à l'article 26 alinéa b, le département en a été informé et seulement deux demi-journées ont été accordées. Aucune remarque n'a été faite concernant ces dates. Ainsi, en 2012-2013, les congés accordés sont le mercredi matin de l'Ascension et le vendredi après-midi avant les vacances d'été. Cet objet sera traité lors du Conseil d'établissement de la rentrée scolaire, à la demande des représentants des parents qui souhaitent consulter ces derniers avant de prendre une décision.*

Compte tenu des remarques formulées sous point 5, la Commission de gestion considère qu'il a été répondu à ce vœu.

Proposition : Ce vœu peut être classé.

Vœu Cogest 2012 - n° 11 : Que le Comité de direction informe le Conseil intercommunal sur les raisons qui l'ont amené à priver le Conseil intercommunal d'une de ses attributions, à savoir l'adoption du statut des collaborateurs de l'ASIME et la fixation de leur rémunération.

Point de la situation : Le vœu a été accepté par le Comité de direction, avec le commentaire suivant : *Le Comité de direction a fait ce constat il n'y a pas très longtemps, Le sujet est à l'étude.*

Le départ inattendu de M. Stephan Hürzeler a accéléré les réflexions dans ce domaine. Une nouvelle organisation devrait être mise en place dans le courant de l'été 2014.

Proposition : Maintenir le vœu dans l'attente des informations à recevoir sur la nouvelle organisation, ainsi que sur une nouvelle répartition des compétences entre Comité de direction de l'ASIME et Municipalité de Morges.

Vœu Cogest 2012 - n° 12 : Que le Comité de direction, dès le rapport de gestion 2013, informe de manière détaillée le Conseil intercommunal sur les activités de l'Office de la gestion scolaire intercommunale.

Point de la situation : Le vœu a été accepté par le Comité de direction. Compte tenu de l'absence de chef de service et de la restructuration en cours, ce vœu est un peu vidé de sa substance pour 2013, mais conserve toute sa pertinence pour les années ultérieures.

Proposition : Maintenir le vœu.

Vœu Cogest 2012 - n° 13 : Que le Comité de direction remette à la Commission de gestion, avant sa visite au Service dentaire scolaire, les renseignements utiles à cette visite, notamment les comptes 2012 et 2013 complets et détaillés (extraits du grand-livre) relatifs au Service dentaire, ainsi que les comptes 2014 jusqu'à la date de la visite.

Point de la situation : Le vœu a été accepté par le Comité de direction, avec les remarques suivantes : *Le rapport de gestion doit s'établir sur une période de gestion déterminée. Dès 2014, le rapport de gestion sera mis à disposition de la Commission de gestion dès janvier, afin de réaliser les visites souhaitées à temps.*

La Commission de gestion a l'intention de rendre visite au Service dentaire scolaire en automne 2014.

Proposition : Maintenir le vœu dans l'attente de cette visite.

Vœu Cogest 2012 - n° 14 : Que le Comité de direction informe le Conseil intercommunal, lors de sa séance d'automne 2013, sur les normes qu'il a fixées à propos de l'achat, du renouvellement et de l'entretien du mobilier scolaire.

Point de la situation : Le vœu a été accepté par le Comité de direction, avec la précision suivante : *Une commission ad hoc a déjà été formée pour analyser ce sujet.*

Une circulaire a été diffusée (voir ci-dessus, point 8) et règle le problème de l'achat de mobilier pour les nouvelles classes. En revanche subsistent les questions relatives au renouvellement et à l'entretien du mobilier scolaire.

Proposition : Supprimer le vœu puisqu'il est remplacé par le vœu n° 2 - 2013 (voir point 8).

Vœu Cogest 2012 - n° 15 : Que le Comité de direction diligente une étude visant à vérifier le bien-fondé des camps de ski en septième année ou leur remplacement par d'autres activités sportives et fasse rapport au Conseil intercommunal.

Point de la situation : Le vœu a été accepté par le Comité de direction.

Un rapport, qui figure dans le rapport de gestion (annexe 3, pages 15-17), a été remis par Mme Béatrice Engeli, directrice de l'Etablissement de Morges-Beausobre. Mais compte tenu de la démission de Mme Béatrice Engeli pour la fin de l'année scolaire 2013-2014, le Comité de direction a décidé d'attendre la prise en fonction de son successeur pour reprendre la réflexion.

Proposition : Maintenir le vœu dans l'attente de la reprise des réflexions.

Vœu Cogest 2012 - n° 16 : Que le Comité de direction informe le Conseil intercommunal des coûts effectifs des Grandes Roches et des projets à moyen terme concernant cette colonie et remette à la Commission de gestion, avant sa visite en automne 2013, les extraits de comptes 2012 complets et détaillés (extraits du grand-livre) relatifs à l'école à la montagne ainsi que les comptes 2013 jusqu'à la date de la visite.

Point de la situation : Le vœu a été accepté par le Comité de direction, avec les mêmes remarques que pour le vœu n° 13 : *Le rapport de gestion doit s'établir sur une période de gestion déterminée. Dès 2014, le rapport de gestion sera mis à disposition de la Commission de gestion dès janvier, afin de réaliser les visites souhaitées à temps.*

La Commission de gestion a visité la Colonie des Grandes Roches le 14 novembre 2013. A cette occasion, il a été répondu à toutes ses questions (voir point 10).

Proposition : Le vœu peut être classé.

Vœu Cogest 2012 - n° 17 : Que le Comité de direction veille à une bonne orthographe des noms de lieux sur les documents qu'il diffuse.

Point de la situation : Le vœu a été accepté par le Comité de direction.

On a pu constater que les documents reçus cette année sont corrects, grâce notamment à la suppression pure et simple des localités dont l'orthographe posait problème.

Proposition : Le vœu peut être classé.

VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION 2011

Dans son rapport 2012, la Commission de gestion a proposé de classer tous les vœux 2011, à l'exception d'un seul (vœu 2011 - n° 2), soit parce qu'ils étaient réalisés, soit parce qu'ils étaient complétés et remplacés par de nouveaux vœux. Le Conseil intercommunal n'a pas formellement classé ces vœux, mais la Commission croit ne pas mal interpréter les souhaits du Conseil en considérant qu'ils ont été classés tacitement. Dès lors ils ne sont pas repris ici et il n'en reste donc qu'un :

Vœu Cogest 2011 - n° 2 : Que le Comité de direction soit plus proactif dans la recherche de moniteurs prêts à offrir des leçons de divers sports, par exemple en passant par la Commission des sports de la ville de Morges et/ou en contactant les clubs de sport des communes environnantes.

Rappel de la situation en 2012 : en attente.

Point de la situation : Le Comité de direction a accepté le vœu en 2012 et a ajouté en 2013 le commentaire suivant : *La commission des sports a été rencontrée et une lettre a été envoyée à tous les clubs de Morges et environs.*

Proposition : Maintenir le vœu dans l'attente d'un retour d'information sur ces mesures.

12. PLAN DE TRAVAIL DE LA COMMISSION DE GESTION

La Commission de gestion confirme la feuille de route établie au printemps 2013, mais la complète par le souhait de pouvoir rencontrer, avant l'établissement du rapport 2014, le nouveau ou la nouvelle directeur/trice administratif/ive.

En conséquence, la Commission de gestion souhaite consacrer une demi-journée, accompagnée ou non d'un représentant du Comité de direction, aux activités suivantes :

- en automne 2014 : visite au Service dentaire scolaire;
- en automne-hiver 2014-2015 : rencontre avec le ou la directeur/trice administratif/ive de l'ASIME;
- en 2015 : visite aux sports en plein air, ou aux camps de ski s'ils existent encore, ou autre.

D'avance la Commission de gestion remercie le Comité de direction de lui faciliter l'organisation de ces visites et de cette rencontre.

13. CONCLUSION

Le rapport de gestion 2013 marque pour l'ASIME une phase de consolidation positive. Il reste encore beaucoup de travail mais on est sur la bonne voie.

Le nombre de vœux en attente est loin d'être négligeable, mais la Commission de gestion est consciente que tout ne peut pas être mis en place en quelques mois et salue les efforts déjà fournis. Elle ne doute pas que le Comité de direction, avec l'appui de la nouvelle direction administrative, prendra en compte, dans les meilleurs délais, les vœux émis. C'est dans cette perspective qu'elle a décidé, à l'unanimité, d'accepter les comptes 2013 tels que présentés par le Comité de direction ainsi que le rapport de gestion.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIME

- après avoir pris connaissance et étudié le rapport de gestion 2013 et les comptes 2013,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission de gestion chargée de leur étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter les comptes 2013 tels que présentés et de donner décharge au Comité de direction pour la gestion administrative et financière de l'année 2013;
2. de prier le Comité de direction de réaliser les vœux de la Commission de gestion acceptés par le Conseil intercommunal, ainsi que ceux des années précédentes encore en suspens;
3. de remercier le Comité de direction et l'ensemble des collaborateurs de l'ASIME pour avoir permis la bonne gestion des écoles sur l'ensemble des communes de l'Association;
4. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat annuel.

Pour la Commission de gestion :



Pierre Marc Burnand, président-rapporteur 2013

Morges, le 5 mai 2014

Rapport présenté au Conseil intercommunal en séance du 21 mai 2014.